



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
CABINET
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
Tél. : 03.21.21.20.57
Affaire suivie par Nicolas MEUNIER
E-mail : nicolas.meunier@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 28 mai 2014

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Pas-de-Calais

*En communication à Mesdames et Messieurs les
Sous-préfets d'Arrondissement*

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE
Référence : - Plan Vigipirate du 17 janvier 2014
- Instructions de M. le Premier Ministre en date du 26 mai 2014

La posture VIGIPIRATE actuelle est active depuis le 20 février 2014 et prend fin le 3 juillet 2014.

Une adaptation de cette posture a été validée par le cabinet du Premier ministre et porte principalement sur le domaine de la cybersécurité.

Ainsi, la nouvelle posture permet d'ajuster le niveau de protection à l'augmentation de la menace cyber liée aux tensions actuelles en Europe orientale, à la vulnérabilité critique du logiciel source ouverte OpenSSL et à l'arrêt du support Windows XP.

Les instructions en vigueur sont, en ce qui vous concerne, les suivantes :

Dans le domaine cyber :

1) Piloter la gouvernance de cybersécurité :

- Avoir les ressources humaines permettant la cybersécurité ;
- Responsabiliser le personnel ;
- Rappeler aux utilisateurs de demeurer vigilants sur les courriels reçus. En cas de doute, ne pas ouvrir la pièce jointe, ni suivre les liens internet y figurant ; minimiser les navigations vers les sites internet n'ayant pas de rapport avec l'activité professionnelle ; rendre compte aux responsables locaux de la sécurité des systèmes d'information de tout comportement anormal du poste de travail ;
- Inviter les responsables organiques à s'assurer auprès des hébergeurs des sites internet à protéger d'une capacité d'intervention rapide en cas d'incident affectant l'un de ceux-ci.

2) Protéger les systèmes :

- Protéger logiquement ses systèmes d'information
- Assurer une revue des droits des comptes les plus privilégiés et en assurer une supervision ;
- Contrôler l'application de la politique des mots de passe et renouveler les mots de passe des comptes les plus privilégiés ;
- Vérifier ou mettre en place les mesures de prévention en matière de déni de service.

3) L'arrêt du support de Windows XP, effectif depuis le 8 avril 2014, conduit l'ANSSI à rappeler les mesures prescrites lors de la dernière adaptation de mesures VIGIPIRATE du 20 février 2014 :

- Migration des postes et serveurs vers un système d'exploitation soutenu et, dans la mesure du possible, isolation de ceux qui ne peuvent être migrés (filtrage réseau, cloisonnement des comptes) ;
- A défaut, supervision particulière desdits postes et serveurs.

4) La vulnérabilité de OpenSSL révélée par l'attaque Heartbleed impose de prendre des mesures particulières (ref d). En cas de vulnérabilité, le correctif doit être appliqué, les clefs des serveurs doivent être renouvelées et les utilisateurs doivent être appelés à changer leur mot de passe.

Pour les autres domaines :

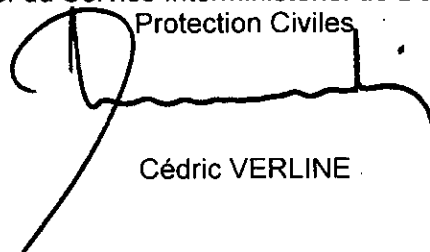
- Contrôler de manière ciblée, pour les musées nationaux, les principaux sites touristiques et lieux de culte sensibles, les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier) ;
- Restreindre voire interdire le stationnement et/ou la circulation aux abords des installations et bâtiments désignés, avec un ciblage particulier sur les écoles confessionnelles et lieux de culte sensibles ;
- Restreindre voir interdire les activités aux abords des installations et bâtiments désignés avec un ciblage particulier sur les écoles confessionnelles et lieux de culte sensibles.

Vous voudrez bien veiller à diffuser largement ces consignes auprès des installations placées sous votre autorité en invitant leurs responsables à transmettre immédiatement tout élément suspect aux services de police territorialement compétents.

Je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informé des actions menées au sein de vos services ainsi qu'auprès des installations sensibles relevant de votre ressort et d'en contrôler l'application.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer toutes les informations complémentaires que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet,
Le Chef du Service Interministériel de Défense et de
Protection Civiles



Cédric VERLINE